

## **BONDUELLE**

Société en commandite par actions au capital de 56 000 000 €.  
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.  
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 DECEMBRE 2017**

Villeneuve d'Ascq, le 16 Novembre 2017

*Communiqué*

#### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Jeudi 7 décembre 2017 à 17H00 au siège administratif de la Société, sis : Rue Nicolas Appert à VILLENEUVE D'ASCQ.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au BALO du 30.10.2017 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales – La Voix du Nord - le 20.11.2017. Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont en ligne et téléchargeables sur le site internet de la Société <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html> à compter de ce jour.

Conformément à l'article R. 225-89 du Code de Commerce, il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège administratif de la Société, sis : rue Nicolas Appert, BP 30173 – 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée, soit le 20.11.2017.

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de Commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.